

Ville de Castelnaudary

Ville de Castelnaudary

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain d'OPAH RU de la Commune de CASTELNAUDARY

Conformément à l'article L.303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et de la délibération n° 2019-222 en date du 25 septembre 2019, le public est informé de la mise à disposition du projet de convention OPAH RU du 1^{er} octobre 2019 au 31 octobre 2019 inclus, soit pendant un mois.

Le projet de convention sera tenu à disposition du public au service urbanisme de la Mairie, durant les horaires d'ouverture au public, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est également consultable, sur le site internet de la Ville : www.ville-castelnaudary.fr

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

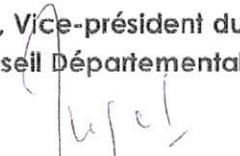
À l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal se prononcera pour l'approbation de cette convention

A compter de la signature de la convention, celle-ci pourra être consulté au service urbanisme de la Ville pendant toute la durée de validité.

Fait à Castelnaudary, le 1^{er} octobre 2019, pour servir et valoir ce que de droit.



Le Maire, Vice-président du
Conseil Départemental


Patrick MAUGARD